

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JUIN 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE 17 JUIN A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL (COVID 19-SELON L'ARTICLE 6 II DE LA LOI N°2020-1379 DU 14 NOVEMBRE 2020, LE NOMBRE DES PARTICIPANTS EN PLUS DES CONSEILLERS ETAIT LIMITE A 6) SUR LA CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L 2122-7 ET L 2122-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes BOULOGNE, CHEMIN, GUERET, HERVÉ-BARRE, RABATÉ-NANNI, ROGIER, SIMARD, PROTAT

Mrs HERNANDEZ, LE ROY, LUSIGNY, MICHAUT G, MICHAUT JP, BOUCHER M,

Absents excusés : Mr NOLET (pouvoir à Mr LE ROY),

Secrétaire de séance : Marianne RABATE-NANNI

LE PROCES-VERBAL DU 6 MAI 2021 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES

CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Démission d'un membre du CM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur JOLLET Sébastien.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

Le Conseil Municipal installe Monsieur BOUCHER Michel

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix.

BUDGET

➤ **Approbation du budget supplémentaire :**

- **Budget principal Michery**
- **Budget eau et assainissement**

Renseignements pris auprès des services de la Sous-préfecture, suite aux courriers de la préfecture dans le cadre du contrôle budgétaire après l'envoi des budgets votés le 6 avril 2021, il nous a été demandé de procéder à quelques modifications d'équilibrage de ceux-ci.

Pour ce faire les décisions modificatives sont suffisantes, c'est pourquoi nous présentons les DM suivantes :

BUDGET PRINCIPAL MICHERY :

Rééquilibrage des dépenses imprévues

CPT 022 =>	- 7509.39€
Cpt 6067 =>	+ 1000€
Cpt 6247 =>	+ 1509.43€
Cpt 6411 =>	+ 2000€
Cpt 752 =>	- 2999.96€

Rééquilibrage des amortissements :

Cpt 6811 =>	-0.80€
Cpt 7011 =>	-0.80€

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Rééquilibrage des opérations d'ordre :

Cpt 023 =>	+ 86.51€
Cpt 021 =>	+ 86.51€
Cpt 777 =>	+ 86.51€
Cpt 13933 =>	+ 86.51€

Rééquilibre des amortissements :

Cpt 6063 =>	- 160€
Cpt 6811 =>	+ 160€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

BAIL COMMUNAL

- **Bail pour le local infirmière dans les locaux communaux rue Charles de Gaulle et fixation du loyer**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un bail de location pour le rez de chaussée au 2 rue Charles de Gaulle a été signé entre la Mairie de Michery et Mesdames BEAUMALE Ingrid et BREGERE Stéphanie, infirmière de leur état.

Monsieur le Maire propose un bail de trois ans à compter du 15 Juin 2021. Le montant du loyer mensuel est de 400€ plus les charges de 50€ mensuel, la TEOM (taxe d'enlèvement d'ordures ménagères) représentera 13% du montant total payé par la commune, la facturation sera établie annuellement au prorata des mois d'occupation des locaux et payable à terme échu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

DIVERS

- **Remboursement de frais : Gérard Michaut / Patricia Simard / Marianne Rabaté-Nanni / Brigitte Guéret :**

- Monsieur le Maire informe le CM qu'il a dû procéder à l'achat de cameras gibier et d'un moteur de remplacement pour un aspirateur pour le service des ménages mais ne pouvant payer en mandat administratif, il a dû avancer la somme de 332.91€
- Monsieur le Maire informe le CM que Madame SIMARD Patricia a dû procéder à l'achat de différentes fournitures pour la garderie mais ne

pouvant payer en mandat administratif, elle a dû avancer la somme de 86.60€

- Monsieur le Maire informe le CM que Madame RABATE NANNI Marianne a dû procéder au paiement de la mise en ligne de l'annonce pour le café / restaurant dans une revue spécialisée mais ne pouvant payer en mandat administratif, elle a dû avancer la somme de 177.60€
- Monsieur le Maire informe le CM que Madame GUERET Brigitte a dû procéder à l'achat de fournitures pour les élections mais ne pouvant payer en mandat administratif, elle a dû avancer la somme de 15.64€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES :

- Concernant les animaux à Chalopin, nous constatons encore quelques divagations de chiens si cela persiste nous allons devoir nous rapprocher de la gendarmerie pour divagation et mise en danger d'autrui. Concernant les chats, la commission « Bien-être animal » a bien œuvré, mais depuis quelques temps il y a une recrudescence des naissances chez les félins. Il faut absolument faire l'acquisition d'un appareil de contrôle des puces électroniques et d'une cage de piégeage.
- Rétrécissement de la voie rue Charles de Gaulle face au numéro 18. Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse des services de l'état au sujet de notre projet.
- Concernant la vie en communauté et l'entretien des trottoirs, un arrêté va être pris sur l'usage et la bonne conduite à tenir en sachant que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains.
- Concernant la demande de Monsieur le Préfet de classer le « tartre Blanc » en zone de protection Biotop sous l'appellation « Les grottes de Michery », malgré notre accord sur le principe, nous souhaitons prendre le temps d'un examen global de la situation.
- Concernant les élections, le double scrutin nous contraint de trouver 35 personnes pour chaque session. Merci aux volontaires.
- Concernant GRDF, une convention a été signée en 2018 concernant l'automatisation des relevés de compteurs, un avenant va être signé pour l'installation du dispositif dans le clocher de l'Eglise avec un dédommagement de 50€/an et le nettoyage complet de celui-ci.
- Concernant le logement au-dessus du café, des travaux avaient été faits en 2018 pour la somme de 8000€. Aujourd'hui des travaux sont de nouveau nécessaires suite à des malfaçons. Un devis de 15000€ nous a été fourni. Il a été décidé que seule la remise en état de la SDB sera faite par un artisan pour la somme de 2400€ nous apportant une garantie décennale. Le reste des travaux de réhabilitation sera fait par nos agents techniques cet été.
- Concernant le Conseil d'Ecole de Mardi 15 Juin une mise au point est nécessaire : au regard de la baisse des effectifs à la rentrée de septembre, nous réfléchissons à alléger la présence d'1/4 de temps d'une de nos ATSEM dans la classe, et de l'affecter à d'autres tâches pendant ce temps libéré. Il s'agissait d'une hypothèse de travail dont nous avons parlé à la directrice et à l'équipe la veille du conseil d'école. Or, cette réflexion a été présentée aux parents comme une décision déjà prise par le CM, alors que ce n'était pas le cas, la mairie souhaitait, précisément en parler avec le conseil d'école pour nourrir le débat en CM avant de prendre une décision.
- Devant la présentation des arguments pratiques et de sécurité du conseil d'école, M le Maire décide de surseoir à cette proposition de débat au sein du conseil municipal. Si besoin la réflexion sur ce sujet pourra être poursuivie.

QUESTIONS OU OBSERVATIONS PARMIS MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

Madame Rabaté-Nanni informe que la recherche d'un locataire gérant pour le café restaurant se poursuit un dossier a été déposé et un autre est en cours. Elle rappelle que le rôle de la commission est d'instruire les dossiers et faire des propositions au Conseil Municipal qui décide. Elle propose également de repasser une annonce pour activer les recherches. Un échange a eu lieu concernant le montant du loyer envisagé et les modalités de recrutements.

Mme Guéret informe le CM qu'il y a toujours des impayés 2020 sur l'eau environ 16 000€, la trésorerie de pont sur Yonne fait le nécessaire pour le recouvrement de ces sommes mais la commune va procéder également à des relances sous forme de demande de rendez-vous et ou par courrier.

Mme Guéret fait un point sur le budget alloué à l'école pour les fournitures scolaires et photocopies, soit 5000 € plus une somme de 1500€ pour les transports en car (piscine, gymnase, sortie). Elle remercie Michelin Juniors 2 pour sa participation de 390€ au voyage scolaire de fin d'année de la classe des CM.ainsi que l'association AML pour sa participation de 200€.

Pour le projet « classe numérique » le dossier est validé (investissement de 9000 €), en attente d'une subvention.

L'isolation des murs et combles et changement des fenêtres sont prévus en plusieurs étapes, pour un montant de 70 000€ TTC max.

Monsieur Gérard Michaut rappelle les travaux réalisés à l'école depuis un an : Nettoyage du grenier/peinture dans la classe de charlotte/film sur les velux et les fenêtres de la maternelle/ remplacement d'un câble HDMI/ entretien des chaudières / eau chaude dans les toilettes de l'ancienne école/ cour des maternelles réparée/étanchéité de la salle de motricité / taille du tilleul/installation d'ordinateurs/réparation du lave main a la cantine garderie/ changement du chauffe-eau/ renouvellement d'une partie des tapis de motricité (1090€)/ réfection du mûr de la cour des grands /remplacement des WC/sonnette/remise au normes des tableaux d'évacuation incendie. Vérification du bon fonctionnement des installations tous les mercredis matin.

Il regrette que la discussion lors du conseil d'école se soit cristallisée autours des attentions budgétaires nécessaires, sans que soient relevées les améliorations et attentions journalières apportées à l'école par la communauté.

Monsieur Jean Philippe Michaut souhaite savoir si quelque chose va être organisé pour le 14 Juillet.

Christophe Hernandez informe le CM qu'il y aura quelque chose le 14 juillet et qu'une réunion est prévue pour finaliser les festivités. Il souhaite aussi remercier tous les participants et les associations qui ont aidés lors du concert REVERDIE OBSIDIENNE le 6 juin dernier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h30

G. MICHAUT

B. GUERET

M. PROTAT

P. SIMARD

C. HERNANDEZ

I. ROGIER

L. CHEMIN

A. LUSIGNY

A. LE ROY

M. RABATÉ-NANNI

C. BOULOGNE

M.HERVÉ-BARRE

JP MICHAUT

M. BOUCHER

F. NOLET qui a donné pouvoir à A. LE ROY